

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24
JANVIER 2018

Présents : R. MALINVERNO, G. GERBOD, O. PERRAD, J. FOURNIER, F. JOBARD, A. JACQUET, X. CHAUVIN, J. PARET, M. GUYON, D. DODANE, J. MOREL, C. GENIN, M. DURAFFOURG,

Excusés : E PROST-ROMAND, O. COURROUVILLE

Secrétaire de séance : Jacques FOURNIER

Convocation du 17 janvier 2018

- Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu du conseil municipal à l'unanimité, et nomme Jacques FOURNIER comme secrétaire de séance.

1) Intervention de Gilles YVETOT (voyages et transports scolaires)

Voyage du 24 au 27 avril : dans l'Yonne : visite d'un château et d'une poterie, visite de la ville de Provins : spectacle médiéval, taille de pierres pour les CE 1 au CM2.

CP : activité nature en juin sur 2 jours d'un centre PEP de Lamoura.

Les accompagnants sont Ginette FABRE, Jacques VIONNET et Bénédicte LAUX. Le transporteur choisi est BULLY étant le moins cher. Transport, hébergement et visites s'élève à 7 312,72 €: la répartition financière sera répartie entre les parents, la coopérative scolaire et la commune, le dernier voyage était à Paris il y a 6 ans, la participation de la commune était de 30 € par élève, le directeur demande s'il est possible d'augmenter la participation à 50 €: les activités et le coût de la vie depuis 6 ans augmentant inexorablement, soit 1 050 € pour les 21 élèves par la commune, APEB donne 10 € par élève, soit 210 €, les parents donnent 130 € pour le 1^{er} enfant et 120 € à partir du 2^{ème} enfant, soit 2730 € et le reste est payé par la coopérative scolaire qui participe à hauteur de 3 322.72 €.

D'autres activités sont prévues au cours de l'année scolaire pour renflouer les comptes de la coopérative scolaire : spectacle organisé par Totoche avec soirée pizza /quiche après, soirée couscous, descente aux flambeaux et vente de gâteaux.

Sorties au bassin d'apprentissage : 6 sorties de prévues à 90 €, soit 540 € de fin mai à fin juin et 50 € l'heure du moniteur, soit 1000 € environ: la commune donne son accord global.

Le conseil autorise le maire à prendre la délibération correspondante et à signer tous document afférent à cette affaire.

2) Admission en non-valeur secours

Deux secours alpin de 2013 et 2014 constituant des créances irrécouvrables, pour un total de 1 531 €, il y a lieu à annulation des titres correspondants . Le tout sera porté en opérations budgétaires au titre de l'exercice 2017.

Le conseil autorise le maire à prendre la délibération correspondante et à signer tous document afférent à cette affaire.

3) Soirée concert village des « Amplis et des Sapins » (Mister PB)

Mister PB (Pierre BOURGEOIS) va enregistrer un nouvel album en collaboration avec un studio d'enregistrement professionnel pour un cout d'environ 5 000 €, pour financer ce projet il demande si la commune peut participer aux frais SACEM, et aux frais de publicité : impression des affiches : environ 150 €pour les deux dépenses : la commune est favorable à cette demande, qui représente une belle animation pour le village.

Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la délibération correspondante et tout autre document afférent à cette affaire.

4) Exploitation des chablis

M.Bruno CAT-BLONDEAU a faire part au maire de son intention de ne plus s'occuper de l'exploitation des chablis de la commune.

L'entreprise Risoux Bois (M.Charles GRESSET) a proposé ses services au même tarif, soit 25 € le mètre cube.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, donne l'autorisation au maire de signer la délibération correspondante, et tout autre document afférent à cette affaire.

6) Bail appartement mairie

M.Jean-Baptiste FOURNIER a quitté l'appartement au-dessus de la mairie fin octobre.

Un couple avec enfant intègre l'appartement mi-février.

Un bail sera établi pour une durée de 6 années , conformément à la loi, avec date d'effet au 15.02.2018 et moyennant un loyer mensuel de 495,00 € auquel s'ajoute une provision sur charges de 20 € mensuel (entretien des communs). Une caution représentant un mois de loyer sera versée.

Le loyer sera bien entendu révisable chaque année à la date anniversaire du bail, en fonction de l'évolution de l'IRL publié par l'INSEE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la délibération, le bail de location et tout autre document afférent à cette affaire.

Réhabilitation presbytère : ultime décision

Pour rappel le coût global des travaux est de 937.687,42 € (dont: subventions diverses pour 245.973,72 €, récupération TVA-« livraison à soi-même » pour 113.303,90 €, prêt CDC pour 420.000 €, fonds propres pour 158.409,80 €).

Les rentrées locatives devraient couvrir l'intégralité de la dette .

Ce projet est ambitieux, mais toute l'assemblée, à l'unanimité, considère qu'il s'agit d'un point clé du mandat susceptible de constituer le point de départ d'une redynamisation de notre cœur de village.

D'autres investissements se dessinent (acquisition du domaine AAPE MICHELET de Dreux, achat d'engin de damage, chaufferie bois, etc...)

Le conseil autorise, à l'unanimité, le maire à prendre la délibération correspondante et à signer tous documents afférents à cette affaire.

Comptes rendus divers et questions diverses

- Deux personnes du village ont fait la demande pour que le radar soit déplacé à l'entrée du village En Béqui : le conseil donne son accord et le radar sera réinstallé à l'endroit adéquat dès que les conditions climatiques le permettront.

- L'association des jeunes réitère sa demande d'organiser la soirée dansante des jeunes le 10 mars ; compte tenu des nombreux problèmes rencontrés l'année dernière, le maire réfléchit à cette question.

- Gérard GERBOD présente le projet de valorisation des Lacs initié par ARCADE et la Communauté de communes voisine du Doubs (enveloppe financière environ 530 000 € environ).

Demande (récurrente) de parking été /hiver à l'entrée des Lacs, l'existant étant dangereux, revoir la cabane de vente des badges. Un article est paru sur le sujet sur le journal d'ARCADE : à lire.

La commune envisage d'acheter cette année un panneau électronique qui annonce les animations, manifestations diverses et autres tant sur la commune de Bellefontaine que sur le Territoire Intercommunal, avec des pages déroulantes.

La mise à jour se fait à l'aide du web, coût : 5.000 €.

L'emplacement sera en période basse à côté de l'abribus en face de l'école et en période haute à côté du chalet office de tourisme.

M.Jacques Fournier informe le conseil municipal que pour le projet d'aménagement de la RN5, initié par Arcade, le cabinet « Trait d'union » a été retenu

pour l'étude. Les remarques et/ou suggestions seront les bienvenues, la commune de Bellefontaine étant directement concernée par le carrefour de la demi-lune(CD18/RN5)

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures.

Fait à Bellefontaine, le 26 janvier 2018